



## SAVOIR COMMUNIQUER.

Le mercredi 14 juin 2023, quel fut l'étonnement de l'agent en poste au parloir avocat quand en faisant sa ronde elle a surpris le détenu B entrain de copuler avec son avocate venue spécialement d'Espagne pour **s'entretenir** avec son client.

La collègue a averti sa hiérarchie ordre a été donné d'interrompre le parloir et de remonter le détenu en bâtiment. Le lendemain, la conseillère juridique de monsieur B. est revenue (peut-être était-elle restée sur sa faim la veille) pour un nouveau speed dating. Le Chef de Détention et son adjointe se sont déplacés pour lui signifier qu'il n'était pas possible d'accéder à l'établissement.

Le Vendredi 16 juin au matin, l'avocate s'est de nouveau présentée et quelle fût la surprise des agents en poste l'accès lui a été accordé à la condition qu'un agent reste devant la porte toute la durée du rendez-vous. L'agent est restée pendant plus de 2 heures derrière la porte afin qu'ils ne commettent pas le péché de chair.

Devant tant d'étonnement et de questionnement de la part de nos collègues, notre syndicat a interrogé madame la directrice en lui demandant pourquoi l'avocate était autorisée à entrer dans l'établissement et devra-t- on mettre un agent pour tenir la chandelle à chaque fois qu'ils se rencontreront ? Cette demande était dans le but d'éteindre toute polémique qui commençait à grandir. La réponse de la part de notre direction (enfin si on peut appeler cela une réponse) :

« Soyez assuré que j'ai fait ce que je devais faire ».

***Non madame cette demande d'information n'est pas cavalière !!! Nous ne doutons pas de vous, nous souhaitons simplement informer les agents qui nous posent des questions sur cette histoire pour les + de 18 ans. Car quand on nous pose une question on a appris à y répondre de manière juste. C'est ce qui permet de comprendre les décisions prises par la direction c'est ce que l'on appelle***

**le DIALOGUE SOCIAL , SAVOIR COMMUNIQUER.**

**Pour la CGT**

**Le Bureau Local**

**Annoeullin le 19/06/2023**